

RÉSOLUTION SUR LA FILIÈRE NUCLÉAIRE CIVILE ET MILITAIRE AU QUÉBEC :

DE L'EXPLORATION DE L'URANIUM À LA GESTION PERMANENTE

DES DÉCHETS RADIOACTIFS **308**

PREC27

MARS 2013

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85 pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des milliers d'années;

CONSIDÉRANT QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale

du Québec le 30 octobre 2008; (1)

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation (Global Nuclear Energy Partnership) où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation minière d'uranium a été interdite en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

Il est proposé par :

Et appuyé par :

Que la municipalité deadopte la présente résolution

et qu'elle engage le gouvernement du Québec à :

- A. Décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie (É.-U), le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- B. Assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassé et démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- C. Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
- D. D'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;
- E. De soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »;
- F. D'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le BAPE en 2005;
- G. D'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

(1) Motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du PQ du comté de Vachon, appuyée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Laviolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »

Le sort du nucléaire au Québec : « Un choix de société! »

Résolution

CONSIDÉRANT que les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains;

CONSIDÉRANT que l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et conduit à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT que les dérivés de l'uranium produits par les réacteurs nucléaires facilitent la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT qu'un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie;

CONSIDÉRANT que la poursuite de la production d'électricité à G-2 ajouterait chaque année une centaine de tonnes de déchets hautement radioactifs aux 2,500 tonnes actuellement entreposées sur le site alors qu'aucun pays n'a, à ce jour, trouvé de solution durable pour en assurer la gestion;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent; et que la SGDN sollicite toute municipalité québécoise désireuse de recevoir les dits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT le fait que le Canada, premier exportateur mondial d'uranium et membre du Global Nuclear Energy Partnership avec ses partenaires Australiens, Russes, Américains et Français, a participé à des discussions internationales où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients;

CONSIDÉRANT qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (1)

CONSIDÉRANT que les coûts de réfection des réacteurs nucléaires aux États-Unis comme en Ontario ont largement dépassé les prévisions; que les retards considérables accumulés et les déboires financiers dans lesquels s'enfoncent la Société de l'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province dans le dossier du réacteur de Pointe Lepreau confirment cette tendance; et que le coût prévu par Hydro-Québec pour la réfection de Gentilly-2 a déjà plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

Il est proposé par :

Et appuyé par :

Que la municipalité de adopte la présente résolution

et qu'elle engage le Gouvernement du Québec à :

- A)** Renoncer à son projet actuel de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2;
- B)** Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le déclassement de réacteurs nucléaires; par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales; par le monitoring de la radioactivité sur le site et sur l'ensemble du territoire québécois;
- C)** Décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la SGDN comme province bénéficiant du nucléaire, et légiférer pour interdire en territoire québécois l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou d'ailleurs dans le monde;
- D)** Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement inuit du Labrador (celui-ci pour l'exploration), et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- E)** Transférer aux municipalités une partie des milliards de dollars prévus pour la reconstruction de G-2 et l'acquisition du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau, afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelle énergie par diverses formes d'énergie douce et renouvelable qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

Et qu'elle recommande à chacune des municipalités du Québec :

- 1)** D'interdire par résolution formelle l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent des déchets radioactifs sur son territoire;
- 2)** D'aviser le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SGDN et Hydro-Québec de la décision de la municipalité d'interdire, sur son territoire, la gestion temporaire ou permanente des déchets nucléaires produits en territoire québécois ou à l'extérieur du Québec;
- 3)** De recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'une loi visant à interdire au Québec l'entreposage permanent en surface ou en sous-sol des déchets radioactifs;
- 4)** D'insérer dans le schéma d'aménagement de la municipalité les mesures appropriées afin d'interdire l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium sur son territoire.

(1) Référence : motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du P.Q. du comté de Vachon, appuyée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Lavolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »

RÉSOLUTIONS MINES URANIUM ET NUCLÉAIRE AU QUÉBEC

Municipalités, MRC et Premières Nations (mars 2013)*

		<i>Pop.</i>
Abitibi-Témiscamingue	1 Authier	264
	2 Authier-Nord	321
	3 Berry	554
	4 Chazel	295
	5 Launay	232
	6 Normétal	889
	7 Poularies	707
	8 Rapide-Danseur	320
	9 Rochebaucourt	172
	10 Roquemaure	404
	11 St-Dominique-du-Rosaire	448
	12 Taschereau	1 013
	13 Village d'Angliers	312
Bas-St-Laurent	14 Albertville	304
	15 Amqui	6 272
	16 Auclair	504
	17 Baie-des-Sables	628
	18 Cabano	5 247
	19 Dégelis	3 228
	20 Grand-Métis	260
	21 Grosses Roches	420
	22 Kamouraska	695
	23 La Pocatière	4 457
	24 La Rédemption	544
	25 La Trinité-des-Monts	267
	26 Lac-des-Aigles	605
	27 Lejeune	342
	28 Les Hauteurs	568
	29 Les Méchins	1 147
	30 Matane	14 684
	31 Mont-Joli	6 594
	32 Padoue	274
	33 Paroisse de St-Germain	296
	34 Paroisse St-Paul-de-la-Croix	385
	35 Pohénégamook	2 912
	36 Price	1 765
	37 Rivière-Bleue	1 388
	38 Rivière-du-Loup	19 192
	39 St-Adelme	503
	40 St-Alexandre-de-Kamouraska	1 968
	41 St-Alexandre-des-Lacs	281
	42 St-Anaclet-de-Lessard	2 565
	43 St-André-de-Kamouraska	630
	44 St-Antonin	3 982
	45 St-Bruno-de-Kamouraska	536
	46 St-Cléophas	374
	47 St-Denis-de-la-Bouteillerie	551
	48 St-Donat	940
	49 Ste-Félicité	1 191
	50 Ste-Flavie	965
	51 Ste-Florence	456
52 Ste-Françoise	423	

53	Ste-Hélène	932
54	Ste-Irène	359
55	Ste-Jeanne d'Arc	305
56	St-Éloi	333
57	Ste-Luce	2 962
58	Ste-Marguerite-Marie	215
59	Ste-Paule	233
60	Ste-Rita	354
61	St-François-Xavier-de-Viger	289
62	St-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 399
63	St-Jean-de-Cherbourg	216
64	St-Jean-de-Dieu	1 644
65	St-Joseph de Kamouraska	424
66	St-Léandre	416
67	St-Léon-le-Grand	1 042
68	St-Louis-du-Ha-Ha	1 315
69	St-Marc-du-Lac-Long	437
70	St-Marcellin	344
71	St-Mathieu-de-Rioux	693
72	St-Médard	259
73	Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 089
74	St-Pacôme	1 660
75	St-Pascal	3 485
76	St-Pierre-de-Lamy	121
77	St-Simon	427
78	St-Tharcisius	462
79	St-Ulric	1 660
80	St-Valérien	854
81	St-Zénon-du-Lac-Humqui	413
82	Val Brillant	1 001
89	MRC Kamouraska (17 municipalités, 11 déjà ci-dessus, 6 en plus)	6 377
95	MRC Les Basques (12 municipalités, 7 déjà ci-dessus, 5 en plus)	5 230
98	MRC Matane (12 municipalités, 10 déjà ci-dessus, 2 en plus)	1 060
<hr/>		
Capitale-Nationale	99 Baie-Sainte-Catherine	214
	100 Lac Sergent	446
	101 La Malbaie	8 893
	102 L'Isle-aux-Coudres	1 277
	103 Portneuf	3 099
	104 Shannon	4 443
	105 St-Casimir	1 545
	106 St-Gilbert	291
	107 St-Jean-de-l'Île-d'Orléans	990
<hr/>		
Centre-du-Québec	108 Kingsey Falls	2 077
	109 L'Avenir	1 293
	110 Maddington	421
	111 Paroisse de St-Rémi-de-Tingwick	471
	112 Sainte-Brigitte-des-Saults	765
	113 St-Bonaventure	1 015
	114 St-Christophe-d'Arthabaska	3 015
	115 St-Cyrille-de-Wendover	4 408
	116 Ste-Hélène-de-Chester	359
	117 St-Majorique-de-Grantham	1 201
	118 Warwick	4 866
<hr/>		
Chaudière-Appalaches	119 Adstock	2 779
	120 Beaumont	2 249
	121 Irlande	962
	122 Leclercville	500
	123 St-Anges	1 064

124	St-Damase-de-l'Islet	587
125	Ste-Agathe-de-Lotbinière	1 174
126	Saint-Alfred	473
127	Ste-Hénédine	1 078
128	Ste-Justine	1 822
129	Ste-Lucie-de-Beauregard	330
130	Ste-Perpétue	1 903
131	St-Fabien-de-Panet	1 035
132	St-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 547
133	St-Hilaire-de-Dorset	101
134	St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	171
135	Saint-Joseph-des-Érables	425
136	St-Just-de-Bretenières	751
137	St-Luc-de-Bellechasse	495
138	St-Nazaire-de-Dorchester	396
139	St-Nérée	769
140	St-Philémon	759
141	St-Pierre-de-Broughton	894
142	St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1 011
143	St-Vallier	1 032
144	Tourville	697
<hr/>		
Côte Nord	145 Portneuf-sur-Mer	781
	146 Rivière-au-Tonnerre	368
	147 Tadoussac	843
	148 Escoumins	2 074
	149 Sept-Îles*	26 345
	150 Rivière-Saint-Jean*	267
	151 Longue-Pointe-de-Mingan*	442
	152 Havre-Saint-Pierre*	3 150
	153 L'Île-d'Anticosti (Port-Meunier)*	261
	154 Baie-Johan-Beetz*	95
	155 Aguanish*	278
	156 Natashquan*	264
	157 MRC Minganie	-
<hr/>		
Estrie	158 Audet	649
	159 Cookshire-Eaton	5 502
	160 East Hereford	365
	161 Eastman	1 605
	162 La Patrie	800
	163 Martinville	489
	164 Milan	326
	165 Newport	869
	166 Notre-Dame-des-Bois	1 068
	167 Ogden	764
	168 Piopolis	359
	169 Potton	1 760
	170 Racine	1 314
	171 St-Adrien	521
	172 Stanstead-Est	605
	173 St-Camille	493
	174 St-François Xavier-de-Brompton	2 079
	175 St-Isidore-de-Clifton	803
	176 St-Ludger	1 193
	177 Stornoway	585
	178 St-Robert-Bellarmin	651
	179 St-Romain	654
	180 St-Sébastien	747
	181 St-Venant-de-Paquette	138

	182 Stratford	1 101
	183 Ulverton	374
	184 Val Joli	1 475
	185 Wotton	1 531
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	186 Cap-Chat	2 729
	187 Carleton-sur-mer	4 088
	188 Chandler	7 730
	189 Grande-Rivière	3 464
	190 Hope	666
	191 Hope Town	343
	192 La Martre	268
	193 L'Ascension-de-Patapédia	215
	194 Marsoui	335
	195 Matapédia	690
	196 Pointe-à-la-Croix	1 577
	197 Rivière-à-Claude	161
	198 Saint-Alexis-de-Matapédia	577
	199 St-Anne-des-Monts	6 694
	200 Ste-Madeleine / Riv.Madeleine	371
	201 St-Maxime-du-Mont-Louis	1 194
	205 MRC La Haute-Gaspésie (10 municipalités, 7 déjà ci-dessus, 3 de plus)	433
	209 MRC Rocher Percé (5 municipalités, 2 déjà ci-dessus, 3 de plus)	6 967
Lanaudière	210 L'Assomption	18 982
	211 La Visitation-de-l'Île-Dupas	644
	212 Notre-Dame-de-la-Merci	2 729
	213 St-Cléophas-de-Brandon	294
	214 St-Côme	2 262
	215 St-Damien	2 224
	216 St-Didace	693
	217 Ste-Élisabeth	1 545
	218 Ste-Émilie-de-l'Énergie	1 671
	219 Ste-Geneviève-de-Berthier	2 337
	220 St-Ignace-de-Loyola	2 031
	221 St-Jacques	2 763
	222 St-Lin-Laurentides	16 002
	223 St-Paul	4 550
Laurentides	224 Chute-Saint-Philippe**	918
	225 Huberdeau	940
	226 La Macaza**	1 033
	227 Mille-Isles	1 669
	228 Nominuingue**	2 040
	229 Rivière-Rouge**	4 681
	230 St-Adolphe-d'Howard	3 753
	231 Val-David	4 540
	232 Wentworth-Nord	1 494
	233 Ferme-Neuve*	2 851
	234 Kiamika*	870
	235 Lac-des-Écorces*	2 993
	236 Lac-Saguay*	513
	237 Lac-Saint-Paul*	528
	238 Lac-du-Cerf*	423
	239 L'Ascension*	965
	240 Mont-Laurier*	13 242
	241 Mont-Saint-Michel*	611
	242 Notre-Dame-de-Pontmain*	714
	243 Notre-Dame-du-Laus*	1 587
	244 Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles*	744
	245 Sainte-Anne-du-Lac*	627

	246 Lac Supérieur	1 813
Mauricie	247 Champlain	
	248 Charette	934
	249 Maskinongé	2 224
	250 Ste-Angèle-de-Prémont	691
	251 Ste-Geneviève-de-Batiscan	1 040
	252 St-Luc-de-Vincennes	529
	253 St-Thècle	2 495
Montérégie	254 Abercorn	357
	255 Beauharnois	12 202
	256 Bedford	2 634
	257 Beloeil	20 148
	258 Béthanie	334
	259 Cowansville	12 411
	260 Delson	7 698
	261 East Farnham	484
	262 Hemmingford	767
	263 Howick	622
	264 Lacolle	2 564
	265 Les Cèdres	5 984
	266 Massueville	507
	267 McMasterville	5 648
	268 Sorel-Tracy	34 344
	269 St-Aimé-du-lac-des-îles	744
	270 St-Anicet	2 670
	271 St-Antoine-sur-Richelieu	1 684
	272 St-Barnabé-Sud	882
	273 St-Basile-le-Grand	16 561
	274 Ste-Christine	745
	275 St-Damase	2 525
	276 St-David	813
	277 Ste-Victoire-de-Sorel	2 446
	278 St-Joachim-de-Shefford	1 160
	279 Saint-Jacques-le-Mineur	1 672
	280 Saint-Joseph-de-Sorel	1 627
	281 St-Liboire	2 964
	282 St-Marcel-de-Richelieu	556
	283 St-Marc-sur-Richelieu	1 962
284 St-Patrice-de-Sherrington	1 941	
285 St-Pie	5 125	
286 St-Roch-de-Richelieu	2 072	
287 St-Stanislas-de-Kostka	1 647	
288 Upton	1 967	
289 Vaudreuil-Dorion	30 327	
290 Vaudreuil-sur-le-Lac	1 380	
291 Yamaska	1 651	
300 MRC Vallée-du-Richelieu (13 municipalités, 5 déjà ci-dessus, 8 de plus)	68 233	
306 MRC Pierre-De Saurel (12 municipalités, 7 déjà ci-dessus, 5 de plus)	7 020	
Outaouais	307 Cantley**	9 081
	308 Cayamant	807
	309 Déléage	1 920
	310 Grand-Remous	1 244
	311 LaPêche**	7 975
	312 Chelsea*	7 024
	313 L'Ange-Gardien*	4 731
	314 Notre-Dame-de-la-Salette*	816
	315 Pontiac*	5 541
316 Val-des-Monts*	10 357	

Saguenay-Lac-Saint-Jean	317 Ferland-et-Boileau	612
	318 Lamarche	579
	319 St-Charles-de-Bourget	706
	320 St-Edmond-les-Plaines	435
	321 St-Eugène-d'Argentenay	567
	322 Saint-François-de-Sales	730
	323 Saint-Honoré	5 125
	324 Village Petit-Saguenay	782
Premières Nations	325 Ekuanitshit (Mingan)	402
	326 Pessamit	2 409
	327 Uashat Mak Mani-Utenam (Sept-Îles)	1 410
	328 La Romaine (Unamen Shipu)	976
	329 Matimekush Lake John (Shefferville)	541
	330 Mistissini	3 000
	331 Kanesatake	2 045
	332 Listuguj	1 879
	341 Grand Conseil des Cris (9 communautés, incluant Mistissini)	11 131
	Nombre de résolutions	
Nombre de communautés touchées		341
Population totale		766 959

Compilé par le mouvement Sortons le Québec du nucléaire, mars 2013

** et ** peut signifier une communauté englobée par une résolution d'une instance régionale, comme MRC ou GCC*